



République Française
Département de Vaucluse
Arrondissement d'Apt
Commune de LAURIS

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 11/03/25

ID : 084-218400653-20250310-DECISION4_25-AU

DECISION DU MAIRE – N°4/25

10 mars 2025

Objet : Cité Vivante de l'Alimentation – Installation transitoire dans le site Ravoire

Le Maire de la commune de Lauris

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles 2122-21 et suivants.

Vu la délibération n°D2020061601 du 16.06.2020 donnant au Maire délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.

Considérant la nécessité de donner une 1ère existence tangible à la cité vivante de l'Alimentation au sein de l'ancienne usine d'embouteillage Ravoire ;

Considérant la proposition de « collectif etc » pour une mission d'Étude / Action ayant pour but la préfiguration et une installation transitoire de la Cité Vivante de l'Alimentation.

DECIDE

Article 1^{er} : D'accepter la proposition d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage présente en annexe à Collectif ETC ayant son siège social à :

26 190 Saint-Jean en Royans
70 rue de Sert

Article 3 : Le montant de 20 400 euros TTC sera inscrit au budget de la commune.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, et le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Maire,

André ROUSSET



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication / notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

CITÉ VIVANTE DE L'ALIMENTATION

/ Usine Ravoire

Proposition pour une mission d'Étude / Action
Ayant pour but la préfiguration et une
installation transitoire de la Cité Vivante de
l'Alimentation au sein de l'ancienne usine
Ravoire.

Contexte de la Mission

La mission vise à donner une première existence tangible à la Cité Vivante de l'Alimentation au sein de l'ancienne usine d'embouteillage Ravoire. Inscrite dans une démarche d'Étude / Action, cette mission s'appuie sur un travail collaboratif associant concertation, conception partagée et mise en place d'un aménagement léger et efficace permettant d'accueillir les premiers usages sans figer les évolutions futures. Trois grandes étapes structurent la mission : l'état des lieux et les rencontres, l'étude et la conception, et enfin la phase de prototypage et d'aménagement intérieur.

Déroulement de la Mission

La première phase consiste à établir un relevé précis du site, incluant la prise de mesures et la réalisation de plans d'état des lieux détaillés. En parallèle, des rencontres seront organisées avec les différents acteurs du projet afin de mieux comprendre les attentes et les contraintes liées à l'espace. Ces échanges permettront d'identifier les usages potentiels et les besoins spécifiques, qui seront synthétisés dans un cahier des charges structurant la suite du travail.

Une fois ces bases établies, la seconde phase s'articule autour d'un processus de concertation et de conception. Des propositions d'aménagement seront élaborées en tenant compte des contraintes spatiales et techniques identifiées, mais aussi des besoins exprimés lors des rencontres préliminaires. Ces propositions seront ensuite présentées aux acteurs du projet, afin d'avoir leurs retours et d'affiner les orientations initiales. À partir de ces discussions nous pousserons une proposition pour en faire un projet d'aménagement complet dont nous étudierons ensuite la faisabilité.

Enfin, la troisième phase est consacrée à la mise en œuvre de l'aménagement. Il s'agit tout d'abord d'évaluer la faisabilité du projet en affinant les choix techniques et en préparant un chiffrage détaillé des matériaux et équipements nécessaires. En parallèle, un travail de conception graphique est mené pour imaginer une identité visuelle du projet, intégrant des éléments tels que de la signalétique extérieure, une fresque intérieure ou des éléments graphiques sur le mobilier. La fabrication du mobilier débute ensuite en atelier, afin de tester des solutions modulaires. Une fois sur place, ces éléments sont installés et complétés par des ajustements in situ pour conserver jusqu'au dernier moment la possibilité d'intégrer les idées des parties prenantes au projet. La participation active des acteurs du projet durant le chantier permettrait de renforcer l'appropriation du lieu par ses futurs occupants et de s'assurer que le maximum des besoins est pris en compte.

collectifetc

- Février 2025

Léo hudson - 06 08 27 35 13
- leo.p.hudson@gmail.com
& Benjamin Guillouet - 06 70 00 64 88
- contact@collectifetc.com

CITÉ VIVANTE DE L'ALIMENTATION

/ Détail de la proposition

PHASE 1 // ÉTAT DES LIEUX & RENCONTRES

A/ État des lieux

- Relevé du Local au sein de Ravoire.
- Prise de côtes - dessin des plans d'État des lieux

(1)jour à 1 personne + frais de déplacement)
Forfait : 380 € HT
Mars 2025

B/ Rencontres avec les acteurs du projet

- Rencontre et discussion avec les acteurs
- Définition des besoins des différents acteurs - Création d'un cahier des charges

(1)jour à 2 personnes + frais de déplacement)
Forfait : 765 € HT
Mars / Avril 2025

TOTAL PHASE 1 : 1 145 € HT

PHASE 2 // ÉTUDE CONCERTATION & CONCEPTION

A/ CONCERTATION À PARTIR D'UNE PREMIÈRE PROPOSITION

- Création de premiers scénarios de préfiguration et d'aménagement de la Cité Vivante
- Présentation du/des scénarios aux acteurs, discussions et retours sur site.

(2) jours à 2 personnes + frais de déplacement)
Forfait : 1 430 € HT
Avril / Mai 2025

B/ CONCEPTION PLUS POUSSÉE À PARTIR DES PREMIERS RETOURS ET PRÉSENTATION AUX ACTEURS DU PROJET

- À partir des retours de la concertation une proposition d'aménagement transitoire plus élaborée sera dessinée en 3D, présentation aux acteurs sur place.

(2) jours à 2 personnes + frais de déplacement)
Forfait : 1 430 € HT
Mai / Juin 2025

TOTAL PHASE 2 : 2 860 € HT

collectifetc

PHASE 3 // PROTOTYPAGE / PRÉFABRICATION ET CONSTRUCTION SUR PLACE

A/ PRÉPARATION POUR LA RÉALISATION & CRÉATION GRAPHIQUE

- Finalisation du dessin, mètre, gestion des commandes et approvisionnements, coordination de l'équipe de chantier.
- Définition et création d'un projet graphique pour donner une identité à la cité de l'alimentation (fresque, enseigne, peinture sur le mobilier... Projet à définir)

(2) jours à 2 personnes + frais + prestataire graphique)
Forfait : 2 335 € HT
Juin / Juillet 2025

B/ PRÉFABRICATION & PROTOTYPAGE

- Préfabrication en atelier d'éléments de mobilier à assembler sur site, prototypage des détails techniques

(3) jours à 2 personnes + frais d'atelier + matériaux)
Forfait : 3 760 € HT
Juillet / Août 2025

C/ CHANTIER DU MOBILIER DE PRÉFIGURATION ET CHANTIER GRAPHIQUE

- Mise en place des éléments préfabriqués, création de nouveaux éléments sur site.
- Achat et livraison des matériaux sur site
- Création sur site des éléments graphiques de la Cité Vivante (enseignes, fresque...) avec l'aide d'un/une graphiste. Participation des acteurs au chantier graphique et de mobilier.

(5) jours à 3 personnes + matériaux + prestataire graphique)
Forfait : 6 900 € HT
Juillet / Août 2025

TOTAL PHASE 3 : 12 995 €

TOTAL CONCEPTION ET RÉALISATION : 17 000 € HT
TVA : 3400 €
soit 20 400 € TTC